

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 14 AVRIL 2025

Le Conseil municipal de la commune de Trévol s'est déroulé le lundi 14 avril 2025 à la mairie sous la présidence de M. JOUBERT Jean-Paul, 1<sup>er</sup> adjoint, pour donner suite à une convocation en date du 8 avril 2025.

### **Etaient présents :**

Mmes et M. ANGLARÈS Annick, CHERASSE Alain, DOMAS Julien, JOLY Catherine, GUERRIER Laure, JACQUARD Marie-Thérèse (en visio), JOUBERT Jean-Paul, MARCADIER Isabelle, MARTEL Didier, PUZENAT Julien, RAY PÉROT Agnès, SORUS Monique, TAUBAN Borine,

### **Etaient absents excusés :**

M. TRION Serge ;

Mme BERTHOMIER Laurence qui a donné son pouvoir à Mme SORUS Monique ;

M. DARBELET Pierre qui a donné son pouvoir à M. MARTEL Didier.

**Secrétaire de séance :** Mme JOLY Catherine.

La séance du conseil municipal débute à 19h30.

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 18 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur JOUBERT Jean Paul demande l'autorisation au Conseil municipal pour rajouter à l'ordre du jour trois délibérations, la première concernant le prêt de la salle socioculturelle à Mme BALDUCCI Laure, la seconde pour la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire et garderie et la troisième l'avenant 2 des lots 1 et 2 de l'opération « Bar-Restaurant ». Ce qui est adopté à l'unanimité.

### **1. Délibération vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU) :**

Mme SORUS Monique s, la doyenne nous présente les chiffres du compte Financier.

Clôture de l'exercice : investissement – 122 045,21 ; fonctionnement 820 140,28 ; résultat global 698 095,07.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **2. Délibération affectation du Résultat 2024 :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : excédent	820 140,28
Affectation complémentaire en réserve (1068)	300 679,21
Résultat reporté en fonctionnement (002)	519 461,07
Résultat d'investissement reporté (001) : déficit	122 045,21

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

### **3. Délibération vote des taux d'imposition 2025 :**

M. JOUBERT Jean-Paul nous présente les taux d'imposition pour 2025 :

- 13.57% pour la taxe d'habitation ce qui représente une base d'imposition prévisionnelle 2025 de 137 900€
- 35.44% pour la taxe foncière bâti ce qui représente une base d'imposition prévisionnelle 2025 de 1 746 000 €
- 32.47% pour la taxe foncière non bâti ce qui représente une base d'imposition prévisionnelle 2025 de 161 200€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **4. Délibération vote du budget primitif 2025 :**

M. JOUBERT Jean-Paul nous présente le budget 2025 pour la section fonctionnement. Le Conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

Puis il montre le budget pour la section investissement avec toutes les opérations prévues pour 2025.

Mme SORUS Monique demande des explications sur l'opération vidéosurveillance sur la maintenance, la pose...

M. JOUBERT Jean-Paul lui répond que la pose est facturée par le SDE03 dans leurs cotisations pour 2026 dans la section fonctionnement. Il précise qu'au city-stade le couvercle de la fontaine a été cassé, que des lames sont abîmées. Il stipule que dans les communes où ces vidéosurveillances ont été installées, les incivilités ont beaucoup diminuées ou disparues.

Mme le Maire comprend la position de Mme SORUS Monique et de Mme BERTHOMIER Laurence car depuis le début, elles ont toujours été contre cette opération.

Mme RAY PEROT Agnès dit qu'elle est aussi contre ce projet car pour elle la délinquance ne baissera pas avec ces caméras.

Mme SORUS Monique demande qui visionnera les vidéos et quand ?

Mme le Maire répond que le personnel passe déjà beaucoup de temps à rechercher les personnes fautives pour qu'elles soient verbalisées par rapport aux débris déposés.

Mme RAY PEROT Agnès s'interroge sur l'efficacité de la vidéosurveillance, si celle-ci ne va pas engendrer plus de dépôts sauvages.

M. DOMAS Julien dit qu'à Lurcy-Lévis, les dépôts sauvages n'ont pas augmenté et que les points tris sont respectés depuis que des caméras de surveillance ont été mises en place.

M. JOUBERT Jean-Paul demande au Conseil municipal de donner leur vote pour les opérations d'investissement. Il ressort :

- programme vidéosurveillance : 3 contres (Laurence BERTHOMIER, Monique SORUS, Agnès RAY PEROT)

- programme bar-restaurant : 3 abstentions (Laurence BERTHOMIER, Monique SORUS, Julien DOMAS)

Le budget primitif de la commune est donc adopté avec :

11 voix pour ; 3 voix contre et 1 abstention.

#### **5. Délibération demande de titre des amendes de police :**

M. JOUBERT Jean-Paul nous informe que les demandes de subventions vont être demandées pour un montant de 5000 €.

Nous avons reçu deux devis d'un montant de 3 337.08 € concernant les panneaux et 1464 € concernant la signalisation au sol.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **6. Délibération demande de subvention à Moulins Communauté (Fonds de concours) :**

M. JOUBERT Jean-Paul nous précise que nous pouvons bénéficier grâce à une demande de subvention auprès de Moulins communauté d'un montant d'aide de 29 999 € qui peut s'articuler auprès de plusieurs programmes.

Nous réalisons donc cette demande qui s'organise de la manière suivante :

#### FONDS DE CONCOURS MOULINS COMMUNAUTÉ

	Montant HT Dépenses	Moulins Communauté Fonds de concours	%
Rénovation restaurant scolaire et portillon	15 491,48	1 971,17	12,72
Equipement Salles communales	8 493,36	1 698,67	20,00
Programme LED	13 397,82	2 679,00	20,00
VALLONS	291 500,00	22 357,00	7,67
Vestiaires stades	18 169,10	1 293,16	7,12
<b>TOTAL</b>		<b>29 999,00</b>	

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **7. Délibération SDE 03 : modification réseau éclairage pour installation vidéosurveillance :**

M. JOUBERT Jean-Paul nous stipule que les travaux nécessaires à l'installation des vidéos de surveillance se montent à 10 896 €.

Le SDE 03 prend en charge 4 375 € et la commune doit prendre en charge le reste soit 6 521 €.

Le conseil approuve 12 voix « pour », 3 voix « contre » (Mme SORUS Monique, Mme BERTHOMIER Laurence, Mme RAY PEROT Agnès).

#### **8. Délibération prêt salle socioculturelle :**

M. JOUBERT Jean-Paul nous précise qu'une convention va être rédigée entre la maire et Mme BALDUCCI Laure afin qu'elle puisse bénéficier de l'utilisation de la cuisine de la salle socioculturelle pour réaliser des ateliers de cuisine en attendant l'ouverture du bar restaurant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **9. Délibération modification règlement intérieur garderie et cantine scolaire :**

M. MARTEL Didier nous annonce que le règlement intérieur de la cantine scolaire et garderie a été modifié.

Les inscriptions à la cantine scolaire doivent se faire par période à partir du mois de mai. Une boîte mail a été créée spécialement pour ces inscriptions : [cantinetrevol@orange.fr](mailto:cantinetrevol@orange.fr).

Les fiches d'inscriptions et le règlement seront remis dans les cartables et par mail afin que les parents puissent répondre avant le mardi 29 avril 2025 et inscrire leurs enfants pour la période du 04/05/2025 au 04/07/2025.

Un mail sera envoyé au personnel communal afin de les prévenir de ces changements et une réunion sera mise en place pour leur expliquer et revoir la discipline.

Le Conseil municipal approuve avec 13 voix « pour » et une voix « contre » (Mme GUERRIER Laure), et une voix « abstention » (Mme MARCADIER Isabelle).

## **10. Délibération avenant n°2 des lots 1 et 2 de l'opération « Bar-Restaurant »**

Concernant la réhabilitation du Bâtiment communal en Bar Restaurant, Jean-Paul JOUBERT, 1er adjoint, expose au conseil municipal, que lors de la dernière réunion de chantier, plusieurs travaux nécessaires sont nécessaires à la suite de l'Etude de sol. Les travaux supplémentaires concernent les lots 1 et 2.

LOT 1 : ENTREPRISE LASSOT – GROS OEUVRE

Montant initial : 129 683,62 € HT

Avenant n°1 : 20 721,44 € HT

Avenant n°2 : 39 688.22 € HT

Montant total HT : 190 093,28 € HT

LOT 2 : ENTREPRISE LABEYRIE - CHARPENTE

Montant initial : 52 370,00 € HT

Avenant n°1 : 2 730,00 € HT

Avenant n°2 : 4 145.13 € HT

Montant total HT : 59 245.13 € HT

Le Conseil municipal approuve avec 12 voix pour et trois abstentions (Laurence BERTHOMIER, Monique SORUS, Julien DOMAS).

## **11. Point des adjoints**

### **❖ Mme RAY-PEROT Agnès**

- Challenge de la pétanque aura lieu le 24/05/2025 à 8h30, 1 équipe de 6 personnes doit se constituer pour l'inscription, en attente des disponibilités des conseillers pour monter une équipe « mairie » ;
- L'organisation de la fête des associations se poursuit et aura lieu jeudi 17/04/2025 ;

Mme le Maire demande que quelqu'un la représente le 16/04/2025 pour accueillir les DDEN qui organisent une réunion salle de la Chapelle : Mme ANGLARÈS Annick se dévoue.

### **❖ Mme ANGLARÈS Annick**

- Informe qu'un concert aura lieu le samedi 14/06/2025 au théâtre de verdure de l'IME Clairejoie et qu'il est ouvert à tous les Trévolois. Trois groupes de musique seront présents dont La MILCA à 19H00. Une restauration sera disponible sur place. Le prix de l'entrée est de 7 € pour les plus de 18 ans et gratuit pour les moins de 18 ans.

### **❖ M. MARTEL Didier**

- Précise qu'il serait bien de remettre des cadenas sur les barrières de la forêt communale surtout pour le 1<sup>er</sup> mai où l'ONF va patrouiller.

### **❖ M. JOUBERT Jean-Paul**

- Réunion de chantier concernant le bar restaurant aura lieu le mardi 15/04/2025 à 16h00. Le planning des travaux va être redemandé pour la commune mais aussi pour Mme BALDUCCI Laure qui en a besoin pour la Chambre des Métiers ;
- Les Vallons : l'entreprise DETOUR revient le 24-04-2025.
- Allier Bourbonnais (département de l'Allier) a offert à la commune 3 rosiers qui ont été plantés sur le parterre devant la mairie.

## **12. Questions diverses**

Mme SORUS Monique demande des informations concernant le projet des ombrières, M. JOUBERT Jean-Paul précise que nous sommes toujours dans l'attente du retour des protagonistes.

M. DOMAS Julien demande si nous avons reçu l'information pour la vente des bulbes par l'IME Clairejoie, M. JOUBERT Jean-Paul lui répond qu'à ce jour la mairie n'a pas reçu d'information.

Mme SORUS Monique demande des précisions sur l'appel à candidature de la boulangerie, M. JOUBERT Jean-Paul précise que la mairie n'a pas reçu d'autre candidature à ce jour, l'offre est ouverte jusqu'au 30/04/2025. Il annonce qu'il a appelé l'ATDA pour travailler sur l'étude de faisabilité qui est toujours gratuite mais pas la maîtrise d'œuvre.

Mme Agnes RAY PEROT, nous précise qu'il y a un non-respect de la sécurité routière devant l'école et que cela peut engendrer des éventuels accidents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h47.